

Office National des Forêts
Direction Territoriale de Corse
La Pietrina – Av. de la grande armée
20 000 Ajaccio
Tel : 04.95.23.78.20

Madame Pascale TESSEYRE
Directrice de L'EPLEFPA de
Corse du Sud
20100 Sartène

Objet : Lettre d'engagement

Le 8 octobre 2019 à Ajaccio

« *Troupeaux et Territoires-Grèffiche e Rughjoni* » : Innovations et développement durable en systèmes porcins sylvo-pastoraux méditerranéens.

Appel à projets 2019 sélection de chef de projet de partenariat au sein des EPLEFPA

Madame la directrice,

L'ONF est gestionnaire des forêts publiques pour le compte des propriétaires, Collectivité De Corse et Communes. L'utilisation de ces espaces, relevant du Régime Forestier, est soumise à deux principes majeurs : compatibilité avec la gestion forestière (planifiée dans les aménagements forestiers) et autorisation du propriétaire (contractualisation de l'exercice).

Au titre de l'application d'une gestion durable et multifonctionnelle, sur un territoire donné, l'occupation pastorale ne peut se faire que dans le respect des autres enjeux et usages existants (environnement, accueil du public, production de bois, protection de la ressource en eau, exercice de la chasse, etc.). Elle ne doit ni compromettre la pérennité de l'état boisé ni hypothéquer la régénération et le potentiel productif en bois.

Dans le cadre de nos prérogatives, nous sommes amenés de plus en plus à gérer des espaces forestiers, notamment des chênaies (vertes, pubescentes et subéraies), parcourus ou pâturés par des troupeaux de porcs.

En conformité avec le Régime Forestier et les besoins des éleveurs, nous avons d'ailleurs établi un cahier des charges d'occupation temporaire fondé sur les prescriptions « AOC charcuterie de Corse » (présence des porcs en forêt durant la glandée : phase de finition, ferrage obligatoire des bêtes, etc.). Ce cahier des charges sert de cadre aux conventions pluriannuelles de pâturage consenties entre le propriétaire forestier et l'éleveur.

Ainsi, nous ne pouvons qu'adhérer à votre projet qui s'inscrit dans la mise en valeur des territoires forestiers insulaires et le maintien de la ruralité. Votre problématique de la valorisation possible des chênaies communales en « bois pâturables », rejoint une des préoccupations majeures de notre profession en matière d'élaboration de référentiels techniques en lien avec l'application d'une gestion dite « sylvopastorale ».

En effet, l'absence d'itinéraires techniques sylvicoles rend actuellement difficile le dosage de nos interventions forestières. Dans ces espaces « pluridisciplinaires » la difficulté de gestion réside bien dans la nécessité de répondre aux besoins de l'éleveur pour son bétail (amélioration de la fructification, degré d'ouverture du milieu, apport en herbacées, zones de quiétude, approvisionnement en eau, etc.) tout en garantissant le renouvellement du boisement et une production régulière et pérenne en bois pour le propriétaire.

Sur la base de cette réflexion, nous avons entamé une démarche expérimentale de mise en œuvre d'un projet sylvopastoral dans une chênaie verte pâturée en forêt communale.

Cette expérimentation a pour objectif de déterminer les indicateurs cibles de gestion, elle s'inscrit totalement dans l'objectif 2 de votre projet et les actions 1 à 4 qui en découlent.

Si comme nous l'espérons, le projet porté par votre établissement est retenu, la Direction Territoriale de l'ONF Corse, souhaite s'investir à vos côtés et faire partie du Comité de Pilote Elargi mais également du Comité de Pilote Technique. Forts de nos connaissances du milieu forestier insulaire et de nos compétences en technicité sylvicole, nous souhaitons ainsi contribuer à l'élaboration de livrables en matière de bonnes pratiques sylvo-pastorales en élevage porcin.

Fait à Ajaccio, le 8 octobre 2019

Signature

**Le Directeur Territorial
de l'O.N.F de Corse**



Christophe FELDER